



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 029
Séance du 31 mai 2024

**Attribution d'un prix financier aux étudiants lauréats du concours d'éloquence
organisé dans le cadre de la fête du Droit**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions : 1

L'attribution d'un prix financier aux étudiants lauréats du concours d'éloquence organisé dans le cadre de la fête du Droit, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

FACULTE DE DROIT – DOUAI

DELIBERATION du conseil d'UFR

Séance du 18 mars 2024

Prix du concours d'éloquence organisé dans le cadre de la fête du droit

Il est demandé aux membres du conseil d'UFR d'approuver une remise des prix dans le cadre de la « la fête du droit » qui s'est déroulée du 14 au 15 mars 2024. Il s'agit de récompenser les 3 équipes gagnantes du concours d'éloquence. Lorsqu'une équipe est composée de plusieurs étudiants, le prix attribué fera l'objet d'un partage entre les membres de l'équipe.

Prix	Montant	Gagnants
1	200€	Cholé PILON
2	150€	Océane BOULEKFOUF
3	100€	- Emelyne DESBUQUOIT (25€) - Mathilde VINCETTE (25€) - Anaëlle DANGRAUX (25€) - Manon DEBERLES (25€)

Montant total sollicité au titre du projet CVEC: 450€

La demande a été soumise au vote

DECOMPTE DES VOIX

	<u>Vote</u>
Membres en exercice : 33	Pour : 28
Membres présents ou représentés : 28	Contre : 0
	Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Douai, le 23 mars 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'UFR

Fanny VASSEUR-LAMBRY